

Communauté de Communes du Canton de La Chambre

La 4C

45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 9 MAI 2017

Présents : Mesdames BERTRAND, CLEMENT, DUPENLOUP, PERNET et Messieurs ANDRE, ARNOUX, BAUDIN, BONNIVARD, BOST, CECILLE (suppléant de Mme Monique CHEVALLIER), CHENE, Robert COHENDET, Roger COHENDET, DURIEUX, GIRARD, JAL, LAMOTTE, PORTAZ, PELLISSIER, POUCHOULIN, ROCHETTE.

Absents excusés :

Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à	Monsieur Gérald DURIEUX
Madame Martine BIGNARDI	procuration à	Monsieur Roger ARNOUX
Madame Françoise COMBET-BLANC	procuration à	Monsieur Bernard CHENE
Madame Virginie BORONAT	procuration à	Monsieur Marcel LAMOTTE
Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à	Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD
Monsieur Claude BERARD	procuration à	Madame Jacqueline DUPENLOUP
Monsieur Gérard BORDON	procuration à	Monsieur Philippe GIRARD
Madame Laurence DIERNAZ		
Monsieur Alain JAMEN		

Le Président remercie l'ensemble des élus de leur présence à cette réunion organisée dans l'urgence et dont l'horaire a été décalé en raison de la réunion publique du SCOT.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2017

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2017.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

VALIDATION DU CONTRAT DE RURALITE

Le Président explique l'obligation de valider le contrat de ruralité, par délibération, avant le 15 mai 2017.

Il rappelle que ce contrat, porté par le SPM en lien avec les services de l'Etat, le grand chantier Lyon-Turin et l'ASADAC territoire, répertorie à l'échelle de la vallée de la Maurienne les projets qui feront l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat pour la période 2018/2020.

Des réunions de concertation ont eu lieu dans chaque communauté de communes de la vallée pour sélectionner les projets les mieux adaptés aux objectifs du contrat.

Les sommes attribuées aux projets non lancés d'ici 2020 seront réparties sur les autres dossiers.

Les extraits du document concernant la 4C ont été transmis par mail à l'ensemble des élus.

Les projets suivants sont inscrits au contrat :

1 - Sous maîtrise d'ouvrage de la commune de La Chambre : la construction d'un casernement pour les gendarmes.

2 - Sous maîtrise d'ouvrage de la 4C :

- La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, sur la commune de La Chambre
- L'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment pour accueillir l'office du tourisme, sur la commune de La chambre.

S. POUCHOULIN demande à ce que la localisation des projets sous maîtrise d'ouvrage de la 4C soit modifiée comme suit : « sur le territoire de la 4C », la localisation sur la commune de La Chambre lui paraissant trop restrictive.

Sur le sujet de l'office du tourisme, S. POUCHOULIN émet l'idée d'une implantation dans le bâtiment situé face à la gare de St Avre-La Chambre et actuellement en vente.

M. LAMOTTE, Président de l'Office du tourisme, précise que le nombre de touristes utilisant le train comme moyen de transport tend à diminuer. Actuellement le principal mode de transport est la voiture et les lieux les plus fréquentés par les touristes sont les commerces de La Chambre et Intermarché. Il lui paraît donc peu pertinent d'installer l'office du tourisme face à la gare.

G. DURIEUX informe de l'opportunité d'acquérir une maison située dans le centre de La Chambre et également en vente actuellement. La commune de La Chambre peut exercer son droit de préemption sur ce bien.

Le Président souligne que l'EPFL est compétent pour financer l'acquisition d'un tel bâtiment, le sujet est à approfondir.

Pour aller dans ce sens, il propose la mise en place d'une commission « Tourisme ».

Se proposent : Marcel LAMOTTE

Gérald DURIEUX

Laure PION

Jean-Louis PORTAZ

Jacqueline DUPENLOUP

Pierre-Yves BONNIVARD

Bernard CHENE

Sur le sujet de la maison de santé pluridisciplinaire, les élus demandent à G. DURIEUX, Président de la commission en charge du dossier, l'organisation rapide d'une réunion de travail afin de faire un point sur l'avancement du dossier et d'y travailler ensemble. En effet, une seule réunion s'est tenue à ce jour et les informations sur le sujet ne sont pas transmises aux intéressés.

Après avoir entendu les remarques de chacun, le Président soumet l'approbation du contrat de ruralité au vote.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA CLECT

Le Président rappelle que, suite à la démission de M. Claude BERARD, élu de la commune de Ste Marie de Cuines, de la CLECT, un nouveau représentant de ladite commune doit être désigné.

P. GIRARD se porte candidat.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE ST ETIENNE DE CUINES

Le Président rappelle que C. JAL est délégué titulaire au Conseil d'Administration du collège de St Etienne de Cuines.

Vu l'importance des sujets abordés lors des réunions du Conseil d'Administration, il est impératif que la 4C y soit systématiquement représentée. Il convient donc de désigner un suppléant à C. JAL.

Aucun élu ne se proposant, le Président se porte candidat.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **FIBRE-OPTIQUE :**

J. DUPENLOUP demande des éclaircissements sur les difficultés existantes entre THD73 et FIBREA sur le sujet des compétences de chacun en matière de développement de la fibre sur le territoire de la Maurienne, question qui se pose suite à la réception d'un courrier du Département.

Le Président fait un point sur ce dossier : Fibréa et THD73 sont entrés en conflit pour le déploiement de la fibre, Fibréa refusant le principe de s'effacer devant THD73. Pour Fibréa, les enjeux financiers sont importants et les sommes engagées colossales. Un arbitrage conduit par M. SIMONET, Directeur de la SFTRF et M. BOUVARD a abouti et actuellement, seuls des problèmes techniques non irrémédiables restent à résoudre.

Pour conclure, tous les projets de déploiement initialement prévus par Fibréa se réaliseront mais avec du retard.

J. DUPENLOUP souhaite une accélération de la couverture des zones blanches.

Le Président propose une rencontre avec les protagonistes après la signature du protocole pour discuter de ce sujet.

- FINANCEMENT DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

G. DURIEUX explique que le service de psychologie scolaire concerne l'ensemble des communes membres de la 4C. Actuellement, la commune de La Chambre gère les modalités de son financement : avance des fonds (environ 2000 €) puis ventilation sur les autres communes.

Il demande la prise en charge de cette gestion par la 4C.

Le Président, appuyé par les Vice-Présidents, ne trouve pas la proposition opportune, jugeant que la commune de La Chambre bénéficie d'une dotation supplémentaire au titre de sa fonction de « Bourg-Centre » et que cela relève d'accords passés. Il précise que chaque commune membre produit des efforts pour le bien collectif sans pour autant se décharger sur la 4C. Il rappelle l'importance de penser de façon collective.

- CHANTIER COTE CUINES – CIRCULATION PIETONNE

P. BOST s'interroge sur l'absence de cheminement piéton sur le chantier de réaménagement des abords de la gare du côté St Etienne de Cuines.

Le Président précise que la 4C est responsable en cas d'accident sur ce chantier et tient à ce qu'aucun piéton n'y circule pour l'instant. Des précisions sur le sujet seront demandées au Maître d'œuvre et le nécessaire sera fait rapidement.

- SCOT

PY BONNIVARD explique que les réunions des groupes de travail vont s'intensifier et devenir thématiques.

Il est donc important que la 4C y soit systématiquement représentée pour faire valoir sa position sur les thèmes qui la concernent, notamment sur le sujet du tourisme et des stations.

Une ouverture est proposée à l'ensemble des élus communautaires. Les éléments leur seront donc systématiquement diffusés.

- REPOSE DE M. LE SOUS-PREFET SUR LES MODALITES DE TRANSMISSION DES RESULTATS DES ELECTIONS

Bonsoir M. le Maire,

Vous avez bien voulu me signaler les difficultés que vous avez rencontrées pour l'acheminement des PV dimanche soir 23 avril, jour du premier tour de l'élection présidentielle. Votre demande a retenu toute mon attention.

Je vous rappelle les termes de la circulaire n° INTA1702264C que le ministre de l'intérieur vous a adressée le 17 février 2017 dernier :

"Compte tenu des délais extrêmement brefs impartis à la commission pour opérer le recensement des votes, vous êtes invités, selon les recommandations du représentant de l'État, à privilégier une transmission directe par porteur des plis électoraux, grâce aux moyens dont vous disposez localement. En fonction des contraintes locales qu'il appréciera, le représentant de l'État pourra vous demander de privilégier une transmission par vos services des procès verbaux vers la préfecture ou d'autres lieux".

En l'occurrence, pour la Maurienne, il a été fait le choix de mettre en place deux lieux de dépôts, à Modane et à Saint-Jean-de-Maurienne (BT de la gendarmerie). Cela vous a été clairement précisé dans la circulaire signée par le préfet le 11 avril dernier.

Vous le savez, en raison des contraintes pesant sur les services de police et de gendarmerie dans la mise en œuvre cette année de mesures de sécurité spécifiques dans le cadre du plan Vigipirate, il n'a pas été possible d'envisager les mêmes dispositions que les années antérieures. Nous avons mobilisé de nombreuses forces de gendarmerie soutenues par le PSIG pour protéger les bureaux de vote et assurer une parfaite sécurité du scrutin. Il s'agissait là d'une priorité dans un contexte de risques d'attentats terroristes majeurs sur le territoire français. Je ne doute donc pas que vous comprendrez qu'il n'était pas possible de multiplier les points de dépôts.

Les préconisations faites dans la circulaire du 11 avril dernier ne font toutefois pas obstacle à la possibilité de vous regrouper avec des communes voisines, afin de confier à l'une d'entre elles le soin de porter à la compagnie de Saint-Jean de Maurienne les documents demandés. Dans cette hypothèse, il suffit simplement de veiller à ce que la commune chargée de la transmission de vos documents nous soit précisée par retour de mail. Elle fera remplir et signer aux maires qui lui confieront leurs documents une attestation de remise, attestation qu'elle devra remettre au moment du dépôt. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la vigilance que vous devrez porter à la complétude des documents que vous entendez confiés à une autre commune. Ainsi, dans l'hypothèse où des pièces seraient manquantes, vous serez aussitôt rappelée, à charge pour vous de venir sans délai les apporter en préfecture. Aucune transmission de documents le lendemain du scrutin ne peut être admise dans la mesure où le résultat des travaux de la commission de recensement des votes doit impérativement parvenir au conseil constitutionnel dans la matinée.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous apporter.

En espérant que cela aura été de nature à répondre à vos interrogations M. le Maire.

Je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

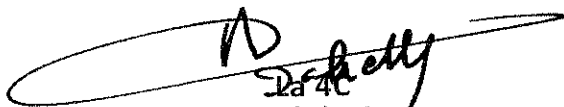
Bien à vous,

Morgan TANGUY

« Il est étonnant que l'on nous demande de dématérialiser nos démarches administratives et que l'on ne nous offre pas la possibilité de procéder de la même façon pour les résultats » CH. ROCHETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Christian ROCHETTE
Président de La 4C



**Communauté de Communes
du Canton de La Chambre**
45 route de la Combe - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64 - Fax : 04 79 59 40 79
Mail : comcomcc@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>